

*Ville de Mertimont*



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 17 MAI 2022 à 19 h 00**

*Procès-verbal*





L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 17 Mai à 19 heures 00,

Le conseil municipal s'est réuni Salle Polyvalente, sous la présidence de Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS, Maire,

En suite de convocation en date du 4 Mai 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, salle Polyvalente et panneaux extérieurs,

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice,

Procurations : Madame Marie-Hélène LECUYER à Madame Christine BOCHU, Monsieur Didier BRICOUT à Madame Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS

Absents excusés : Monsieur Laurent LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Madame Christine BOCHU

Madame le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.



## 019 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

---

### **Le Conseil Municipal de la Commune de Merlimont,**

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Véronique MERVEILLIE, conseillère municipale a fait valoir sa démission auprès de la collectivité en date du 31 Mars 2022, reçu en mairie le 31 mars 2022.

Le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Madame Sylvie DZUIBA, liste du groupe "Comme vous j'aime Merlimont" a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

VU l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, portant sur les démissions des membres du conseil municipal,

VU le code électoral en son article L 270, relatif au remplacement des conseillers municipaux,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Le conseil municipal,**

**PREND ACTE** de la démission de Madame Véronique MERVEILLIE,

**INSTALLE** Madame Sylvie DZUIBA dans ses fonctions,

**EXPOSE** le nouveau tableau du conseil municipal qui sera transmis aux services de l'Etat.

## 020 - Affectation du non affecté du compte 6574 à l'aide « Rénovation des façades »

---

### **Le Conseil Municipal de la Commune de Merlimont,**

VU la délibération du 8 Février 2017 portant sur l'attribution d'une subvention à la rénovation des façades,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la procédure d'incitation à la rénovation des façades d'immeubles privés situés Avenue de la Plage et Boulevard de la Manche.

Madame le Maire rappelle que l'aide est fixée à 30 % du coût des travaux TTC avec un montant maximum de 500 €.

**CONSIDERANT** les demandes en cours, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 500 €, pour l'année 2022, à l'aide de la rénovation des façades,

**Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**Le Conseil Municipal,**

**AFFECTE** un montant de 500 € à l'aide à la rénovation des façades pour l'année 2022.

La séance est levée à 19 H 20.

Mary BONVOISIN ALVES DOS SANTOS,  
Maire.



